



Projet de recul ponctuel  
du cheminement littoral  
par le CG17

**Fond de plan**

- Bâti détruit en zone de solidarité au 31/12/2012
- Périmètre des zones de solidarité
- Limite de commune
- Limite de la zone inondable pour l'évènement Xynthia+20
- Limite de la zone inondable pour l'évènement Xynthia+60
- Position du trait de cote à 100 ans

**Zones urbanisées Dominante habitat**

- Secteur urbain dense
- Autre secteur urbanisé
- Habitat diffus

**Zones urbanisées Dominante économie et équipements**

- Zone d'activités économiques
- Zone portuaire
- Zone d'activités sportives, de loisirs et d'équipements publics
- Zone de camping et résidence de tourisme
- Zone ostréicole
- Siège d'exploitation ou bâtiment agricole
- ERP sensible et stratégique
- Enjeux d'aménagement futur ou secteurs de projet
- Aire d'accueil des gens du voyage

**Ouvrages techniques**

- Voie principale inondable
- Poste de relevage des eaux usées et des eaux pluviales
- Poste transformateur électrique
- STEP
- Centre d'élimination des déchets
- Château d'eau

**Patrimoine**

- Zone d'intérêt patrimonial
- Carrelet
- Tornes de chasse

Habitat diffus saisonnier

Golf

LES DÉNAUX

LES PLOQUINES

LES MARTINAIS

LE MOULIN D'AROUR

LES CUEILLET

LES SELLERS

LES FOURIS À CHAUX

LES MORILLONNIÈRES

PRÉE BASSE

GÂTEBOURSE

RICHARDIÈRE